



Floreffe, octobre 2019

Objet : Estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation

(Année scolaire 2019-2020)

Madame, Monsieur,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret missions du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation. Cette estimation dépend du choix des activités complémentaires pour le 1<sup>er</sup> degré et des options ainsi que des activités complémentaires pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> degré. Un exemple détaillé des frais scolaires (matériels obligatoires et facultatifs, activités culturelles ainsi que sportives et services proposés) peut vous être fourni sur simple demande à la sous-direction.

#### DANS SA MISSION D'ENSEIGNEMENT

2 <sup>ème</sup> année	Description	Quantité	Prix à l'unité
<b>1. <u>Frais scolaires obligatoires</u></b>			
• Accès à la piscine	Entrée à la piscine	7	2€
	Déplacement vers la piscine	7	3,5€
• Activités culturelles (ainsi que le déplacement) en ce compris les classes de dépaysement et les activités extérieures liées au projet d'établissement et/ou à la formation.	Théâtre	2	10€
	Exposition	1	10€
	Musée	1	25€
	Activités pédagogiques	2	10€
	Séjour pédagogique à la mer	1	250€
• Frais de photocopie		Forfait	Max.60€
• Prêt de livre, d'équipement et d'outillage	Prêt de manuels scolaires	1	6,8€
	Prêt des CD pour les cours de langue	0	0€
<b>2. <u>Frais scolaires facultatifs</u></b>			
• Achats groupés facultatifs	○ Achat groupé de cahiers d'exercices pré imprimés	5	De 12,5€ à 34€
	○ Fournitures scolaires ou autres	0	0€
	○ Abonnements à des revues	0	0€

## HORS MISSION D'ENSEIGNEMENT-TARIFS DES SERVICES PROPOSES

	Quantité	Prix à l'unité
Repas Diner complet	1	4,8€
Portion de frites	1	2€
Bol de soupe	1	1€
Dagobert	1	2,90€
Gouter	1	2,80€
Boutique : Fournitures scolaires	(voir tableau joint)	
Caution casier	1	10€
T-shirt Ed.physique	1	5€

Une avance sur les frais scolaires de 50€ a été perçue au moment de l'inscription. Par ailleurs, un fonds de solidarité a été mis en place suite à la décision du Conseil de participation, le montant demandé est de 10 €.

Un décompte vous parviendra trimestriellement afin de vous indiquer les montants prélevés sur cette avance et le solde éventuel à payer.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement peut-être demandé. Madame Bodart, économiste, est à votre écoute, et ce dans la plus grande discrétion.

D'avance nous vous remercions vivement et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

L'équipe de direction